



Au centre d'une violente crise qui a plombé le renouvellement des organes de base du RDPC dans l'océan, Lucien Piado et le Sénateur Grégoire Mba Mba ont pris un engagement sur l'honneur pour mettre définitivement fin à toute action de nature à porter préjudice à l'image et au bon fonctionnement du parti.

Une résolution prise au cours de la réunion de concertation présidé mardi par le Pr Jacques Fame Ndongu, président de la Commission régionale de coordination du renouvellement des bureaux des organes de Base du parti pour le Sud.

RASSEMBLEMENT DEMOCRATIQUE DU
PEUPLE CAMEROUNAIS

Unité - Progrès - Démocratie

COMITE CENTRAL

SECRETARIAT GENERAL



CAMEROON PEOPLE'S
DEMOCRATIC MOVEMENT

Unity - Progress - Democracy

CENTRAL COMMITTEE

GENERAL SECRETARIAT

COMMISSION REGIONALE DE COORDINATION DU SUD

ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR

Nous, **Grégoire Mba Mba** et **Lucien Piado**, chefs de files,

A la suite de la réunion et des concertations tenues ce jour à Kribi sous la présidence du Professeur **Jacques Fame Ndongu**, Président de la commission régionale de coordination du renouvellement des bureaux des organes de base du Parti pour le Sud, accompagné dans cette démarche de Monsieur **Edouard Akame Mfoumou**, Vice-président de ladite commission, en vue du règlement des conflits qui bloquent cette opération dans la Section de Kribi 2,

- 1) Reconnaissons la gravité de la situation créée par ce blocage, pour le bon fonctionnement du Parti, du fait de notre mésentente,
- 2) Regrettons les propos et les actes inacceptables qui ont été tenus ou posés au cours de cette opération directement ou indirectement par nous,
- 3) Nous engageons formellement à exécuter les décisions que, sous la houlette des deux responsables politiques venus nous rappeler à l'ordre, nous aurons adoptées au cours de cette réunion,
- 4) Promettons de mettre définitivement fin à toutes actions de nature à porter préjudice à l'image et au bon fonctionnement du Parti.
- 5) Nous soumettons à toute décision que le Parti pourra prendre à notre rencontre à la suite des présentes assises en cas de non-respect des clauses ci-jointes en annexe.

Cf annexe

Fait à Kribi, le 05 octobre 2021